

Avoir recours au GEIQ pour recruter efficacement



GEIQ 2018

CONVENTION DE RECRUTEMENT

PRINCIPE DE LA CONVENTION

Le GEIQ vous propose de répondre à vos besoins en recrutement (départ en retraite, rupture de contrat, obtention de nouveaux marchés, renfort d'équipe, gestion des heures majorées...).

Profitez de notre réseau de candidats, de notre savoir-faire en matière de construction de parcours et de la qualité de notre accompagnement pour fiabiliser durablement vos recrutements de nouveaux collaborateurs.

LA SOLUTION GEIQ



Vous proposez **8 heures de travail minimum** par semaine **sur un ou plusieurs site(s) défini(s)** et pour une durée minimum de 6 mois.

Le GEIQ emploie son salarié **21 heures** minimum par semaine. Le GEIQ porte le contrat et ne vous facture que les heures de mises à disposition. Le GEIQ rémunère le salarié sur son temps de formation (5 à 9 heures par semaine).

Les **8 heures minimum prévues** sur le site défini et les **13 heures contractuelles restantes** (si absence de formation) vous sont facturées **15.27€ HT** de l'heure (tarif applicable au 1^{er} mars 2018).

CONDITIONS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

- **Chaque site** confié doit être **clairement identifié** (nom, adresse et horaires) dans la convention pour que l'entreprise bénéficie du tarif conventionné.
- Le site identifié doit être situé **à moins de 30mn de trajet** du lieu de formation
- Le salarié peut être une candidature présentée par le GEIQ ou orientée par l'adhérent.

LES + POUR VOTRE ENTREPRISE

- Le GEIQ assure la gestion administrative et juridique des parcours (contrat, paie, avenant, sanction...).
- Vous proposez un volume d'heures de contrat supérieur à vos besoins en recrutement en intégrant une formation qualifiante, tout en ne payant que les heures travaillées.
- Le GEIQ porte le contrat (pas de contraintes liées au temps partiel) et vous profitez des heures de contrat disponibles pour répondre à vos autres besoins.
- Vous bénéficiez d'un personnel compétent, polyvalent et reconnu dans votre entreprise en fin de parcours.
- Pour les entreprises de plus de 250 ETP, vous comptabilisez toutes les heures du salarié GEIQ (MAD et formation) directement dans votre obligation des 5% alternance.

NOS ENGAGEMENTS

- Analyser le poste à pourvoir et ses besoins.
- Présenter des candidatures fiables en s'appuyant sur un réseau de prescripteurs spécialisés en propreté.
- Construire un parcours de formation adapté aux besoins de l'entreprise et de l'apprenant (CQP, habilitations, permis...).
- Accompagner professionnellement les salariés dans leurs missions en entreprises et en formation.
- Accompagner les salariés sur leurs problématiques sociales (logement, budget, famille, mobilité...).